



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

| | |
|---|---|
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p> | <p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p> |
|---|---|

Délibération n°20

Rapporteur : M. Joseph SCATIGNO

Objet : Vente d'un local professionnel situé dans la copropriété « Les Coteaux du Boubioz » à M. RIVIER Robin ou toute société s'y substituant

M. RIVIER Robin a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir le local professionnel qu'il occupe actuellement dans la copropriété « Les Coteaux du Boubioz », sise rue du docteur Chavent au chef-lieu ainsi que 2 places de parking.

La municipalité est favorable à la cession de ce local, d'une superficie de 92 m² environ et des places de stationnement au prix de 215 000 €, décomposé de la manière suivante :

- 205 000 € pour le local
- 10 000 € pour les 2 places de stationnement.

La commune a sollicité l'avis du service France Domaine le 12 janvier 2023.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la vente à M. RIVIER Robin ou toute société s'y substituant des biens précités, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

